

# Glossaire des principales ressources gérontologiques du territoire

## AIDES FINANCIERES SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

| ACRONYME     | DEFIINTION  | PARTICULARITES  | OU LES TROUVER?   |
|--------------|---|---|---|
| APA          | Allocation personnalisée autonomie  | propose une compensation financière pour la perte d'autonomie (GIR 1 à GIR 4)<br>participation financière de la personne concernée selon les revenus  | le Département  |
| PCH          | Prestation de compensation du handicap                                      | participation financière de la personne selon les revenus<br>financement d'aides humaines et techniques   | La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) |
| AIDE SOCIALE | Aide sociale à l'hébergement (pour les EHPAD et Foyers Logements habilités) | propose pour des personnes âgées en EHPAD ou en foyers logements habilités ayant des difficultés financières pour régler leur séjour<br>contribution des conjoints et/ou des obligés alimentaires | le Département correspondant au domicile de secours       |
| PAP          | Plan d'aide Personnalisé  | propose une compensation financière pour la perte d'autonomie (GIR 5 et 6)<br>participation financière de la personne concernée selon les revenus   | dossier à demander aux caisses de retraite                |

## TYPES DE STRUCTURES D'HEBERGEMENTS

| ACRONYME            | DEFIINTION   | PARTICULARITES   | OU LES TROUVER?                           |
|---------------------|--|--|---|
| EHPAD               | Établissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes | Établissements publics ou privés avec convention tripartite entre le Département ,<br>l'Agence Régionale de Santé et l' EHPAD<br>Dossier unique d'admission  | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| USLD                | Unités de Soins de Longue Durée                              | Structures de long séjour qui accueillent des patients en perte d'autonomie importante   | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| UHR                 | Unité d'Hébergement Renforcée                                | Lieu de vie au sein d'un EHPAD ou d'une USLD pour des patients atteints de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées   | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| CANTOU              | Centre d'Animation Naturelle tirée d'Occupations Utiles      | Structures ou lieux définis dans des EHPAD qui privilégient l'accueil de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer  | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| PUV                 | Petites Unités de Vie  | Structure médicalisée d'accueil pour PA d'une capacité inférieure à 25 lits. Garantie de la sécurité 24h/24 . Les PUV peuvent être médicalisées en interne via une convention tripartite ou un forfait dépendance élargi ou en externe si elles sont rattachées à un SSIAD | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| MARPA               | Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées                  | Destinées à des personnes âgées vivant en milieu rural. Souvent gérées par une association ou une collectivité locale. Espace de vie collectif (restaurant, salon).  | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| RESIDENCES SERVICES |  | Font partie du secteur privé. Logements indépendants pour personnes âgées valides ou semi-valides.   | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| FOYERS LOGEMENTS    |  | Sont à 70% des structures publiques. Appartements vides loués aux PA de plus de 60 ans avec un gardiennage 24h/24  | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| PASA                | Pôle d'activités et de soins adaptés                         | Permet d'accueillir la journée des résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.  | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| Accueils de jour    |  | Concernent en priorité les patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Accueil des patients en journée, demi-journée une ou plusieurs fois dans la semaine.   | cf tableau "offre de santé du Territoire" |
| FA                  | famille d'accueil pour personnes âgées                       | Agrément donné par le Département  | s'adresser aux services du Département    |
| HT                  | Hébergements temporaires en EHPAD                            | Durée limitée à 90 jours annuels en un ou plusieurs séjours. Permettent un répit pour l'aidant.<br>Participation financière au titre de l'APA  | cf tableau "offre de santé du Territoire" |

LES SOINS PRIMAIRES

| ACRONYME                                   | DEFIINTION  | PARTICULARITES  |
|--|---|---|
| MSP (Maisons de Santé pluridisciplinaires) | <p>Les maisons de santé assurent des activités de soins sans hébergement et peuvent participer à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales.</p> <p><b>Les maisons de santé sont constituées de professionnels médicaux et des auxiliaires médicaux libéraux.</b> Elles peuvent associer des personnels médico-sociaux.</p> <p>Les professionnels médicaux et auxiliaires médicaux exerçant dans une maison de santé élaborent un projet de santé, témoignant d'un exercice coordonné et conforme aux orientations des schémas régionaux mentionnés à l'article L. 1434-2. Tout membre de la maison de santé adhère à ce projet de santé. Celui-ci est transmis pour information à l'ARS.</p>  | <p>Les professionnels de santé sont tous dans les mêmes locaux, instaurant un travail d'équipe ; partage d'informations , continuité des soins de 1er recours.</p>  |
| PSP (Pôles de santé)                       | <p>Les pôles de santé assurent des activités de soins de premier recours, le cas échéant de second recours, et peuvent participer aux actions de prévention, de promotion de la santé et de sécurité sanitaire.</p> <p>Ils sont constitués de professionnels de santé et, le cas échéant, de maisons de santé, de centres de santé, de réseaux de santé, d'établissements de santé, d'établissements et de services médico-sociaux, de groupements de coopération sanitaire et de groupements de coopération sociale et médico-sociale</p>  | <p>Les professionnels de santé entendent plus volontiers "pôle de santé" comme une maison de santé "hors les murs".</p>   |
| Centres de Santé                           | <p>Structures de proximité dispensant principalement des soins de premier recours.</p> <p>Nature de leur activité : soins sans hébergement, actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique des patients, actions sociales, accueil de professionnels de santé en formation comme lieu de stage. Les centres de santé peuvent pratiquer des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse dans le cadre d'une convention.</p> <p>Ils pratiquent le tiers payant</p> <p>Ils sont créés et gérés soit par des organismes à but non lucratif, soit par des collectivités territoriales, soit par des établissements de santé publics ou des établissements de santé d'intérêt collectif.</p> <p>Les centres de santé élaborent un projet de santé incluant des dispositions tendant à favoriser l'accessibilité sociale, la coordination des soins et le développement d'actions de santé publique. Le projet médical du centre de santé géré par un établissement de santé est distinct du projet d'établissement.</p> <p>Les centres de santé sont soumis pour leur activité à des conditions techniques de fonctionnement prévues par décret, après consultation des représentants des gestionnaires de centres de santé.</p> | <p>Les professionnels de santé sont tous dans les mêmes locaux, instaurant un travail d'équipe ; partage d'informations, continuité des soins de 1er recours.</p> <p><b>Les professionnels de santé sont tous salariés.</b></p>   |
| HJ   | Hôpital de jour   | Permet en une journée de rassembler les examens et les consultations nécessaires à une personne âgée fragilisée.  |
| EMG  | Equipe Mobile de Gériatrie  | Intervient au domicile ou dans un établissement médico-social à la demande d'un médecin pour aider à la prise en charge des PA <i>lorsque l'on parle d'UMG il s'agit d'une équipe mobile gériatrique en appui aux unités de soins de l'hôpital</i>  |
| UMPSA                                      | Unité Mobile de Psychiatrie du sujet âgé  | Evaluation au domicile pour des patient de plus de 75 ans avec troubles psychiatriques ou psycho comportementaux. Cette unité intervient à la demande de l'EMG  |
| Réseau de santé                            | <p>"Les réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaire, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique. Ils procèdent à des actions d'évaluation afin de garantir la qualité de leurs services et prestations."</p>   | <p>Organiser avec le médecin traitant et l'équipe de soins primaires, planifier si nécessaire et suivre le parcours de sant et la prise en charge de patients dont le parcours de santé apparaît complexe.</p> <p>- Apporter un appui aux différents intervenants auprès du patient : professionnels de santé (prioritairement soins primaires), médico-sociaux, famille.</p> <p>- faciliter l'articulation ville-hôpital, social, médico-social.</p> |

**SOINS A DOMICILE**

| ACRONYME | DEFIINTION   | PARTICULARITES  |
|----------|--|---|
| ESA      | Équipe Spécialisée Alzheimer                                   | 15 séances de réhabilitation sur prescription médicale pour préserver l'autonomie de la personne  |
| SSIAD    | Service de Soins Infirmiers à Domicile                         | Les SSIAD interviennent pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées (de plus de 60 ans ou handicapées de moins de 60 ans) en situation de dépendance ayant fait le choix d'un maintien au domicile (toilette, habillage, etc...). |
| SPASA    | Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile               | Ils assurent: les missions d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile et les missions d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile   |
| SADAPA   | Service d'aide et de Soins à Domicile Pour les Personnes âgées | SSIAD rattaché au CH de ROANNE  |

**STRUCTURE DU MAINTIEN A DOMICILE**

| ACRONYME | DEFIINTION                | PARTICULARITES   |
|----------|---------------------------|--|
| SAAD     | service d'aide à domicile | Assurent une aide de la personne âgée dans son environnement. L'objectif est de maintenir la personne âgée à son domicile grâce à des aides proposées selon les besoins de la personne<br>participation financière possible (voir tableau ci-dessus) |

**FAIRE FACE A LA VULNERABILITE DE LA PERSONNE : services tutélares**

|                              |   |  |                |
|------------------------------|---|--|----------------|
| AIMV                         | service mandataire judiciaire à la protection des majeurs | 30 rue de la résistance 42004 St Etienne | 04 77 43 26 26 |
| ENTRAIDE SOCIALE DE LA LOIRE |   | allée Sébastien Nicolas 42 300 Roanne    | 04 77 23 95 95 |
| UDAF                         | Union départementale des Associations Familiales          | rue de la Libération 42 120 Le Coteau    | 04 77 43 39 00 |